



---

## DÉCLARATION

---

94/27

SOUS RÉSERVE DE MODIFICATIONS

**NOTES POUR UNE ALLOCUTION DE  
L'HONORABLE RAYMOND CHAN,  
SECRÉTAIRE D'ÉTAT (ASIE-PACIFIQUE),  
À L'OCCASION DU  
SYMPOSIUM COMMERCIAL INTERNATIONAL**

**MARKHAM (Ontario)  
Le 1<sup>er</sup> juin 1994**

Je suis heureux d'avoir été invité à prendre la parole à l'occasion de ce symposium commercial international, surtout en raison du thème qu'on lui a donné, à savoir «Une économie mondiale : un monde sans frontières».

En ma qualité de secrétaire d'État responsable de la région Asie-Pacifique, je conseille le ministre des Affaires étrangères sur les questions relatives à cette région, et je seconde le ministre du Commerce international dans les efforts qu'il déploie pour ouvrir les marchés de l'Asie-Pacifique aux entreprises canadiennes. L'exercice de mes fonctions m'amène à constater chaque jour à quel point les frontières du monde s'estompent. La tendance à la mondialisation qui caractérise le commerce international est sans précédent. La panoplie des liens qui unissent le Canada et les économies florissantes de la région Asie-Pacifique dans les domaines du commerce et de l'investissement le démontre amplement. Je tiens à féliciter les organisateurs de ce symposium, qui ont su choisir, pour la session de demain, un thème si pertinent.

Le commerce - et j'entends par là les exportations, l'investissement et les transferts de technologie - est au coeur de la prospérité du Canada. Les exportations de produits et de services canadiens comptent en effet pour plus du quart de notre produit intérieur brut. Directement et indirectement, les exportations permettent le maintien d'au-delà de 2 millions d'emplois au Canada. Mais il y a davantage encore, car le secteur de l'exportation a été l'élément le plus dynamique de l'essor de notre économie. Pour toutes ces raisons, l'expansion du commerce international est un objectif hautement prioritaire dans le programme économique du gouvernement.

D'importants progrès ont été réalisés ces derniers mois dans l'abaissement des barrières commerciales. Nous avons mené à terme l'Uruguay Round du GATT [Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce], après sept ans ou presque de négociations. Nous avons signé l'Accord de libre-échange nord-américain, l'ALENA.

Et nous nous sommes efforcés de jeter des ponts vers les marchés de l'Asie-Pacifique, par des mécanismes comme le Plan d'action pour le Japon et l'envoi de nombreuses missions commerciales dans la région. Nous sommes membres de l'APEC, le Forum de coopération économique Asie-Pacifique, et nous tenons des consultations annuelles en tant que pays partenaire de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE). Le gouvernement assume avec sérieux ses responsabilités de gestionnaire de la présence du Canada sur les marchés mondiaux.

La diversification de nos marchés nous expose fréquemment à des conditions politiques différentes de celles que nous connaissons au Canada. Nous respectons les traditions et les cultures enracinées de longue date, mais nous ne pouvons, en tant que Canadiens, faire abstraction des violations des droits de la

personne. Comme gouvernement, nous faisons part à nos partenaires commerciaux de nos préoccupations en ce domaine, et nous continuerons de le faire.

Je tiens toutefois à souligner que le commerce et les droits de la personne ne sont pas des notions incompatibles. En fait, le commerce lui-même est un atout dans la promotion de ces droits. La libéralisation économique s'accompagne invariablement d'une attention plus marquée à l'égard des droits politiques. Les gouvernements qui s'ouvrent au commerce international sont plus sensibles aux opinions et aux réactions des autres. Une plus grande liberté économique favorise l'évolution de la liberté politique.

Il n'est de meilleur moyen de diffuser le message de liberté que les contacts personnels établis par le truchement des échanges commerciaux quotidiens. Le gouvernement du Canada ne s'inquiète donc pas de voir les sociétés canadiennes chercher à étendre leurs horizons sur une variété de marchés.

Les gens d'affaires nous ont indiqué, à nous du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, que le meilleur service à leur rendre est de leur fournir de l'information commerciale et des renseignements sur les marchés, et que si nous devons en faire moins, qu'il en soit ainsi, mais faisons le mieux.

C'est pourquoi le gouvernement réoriente ses efforts, pour améliorer la façon dont il recueille et diffuse l'information commerciale et les renseignements sur les marchés. Nous examinons de nouvelles manières d'utiliser la technologie pour faire connaître plus rapidement et plus efficacement les possibilités commerciales qui se présentent. Nous tissons des réseaux de compétences pour faire en sorte que chaque société canadienne soit informée en temps opportun des débouchés susceptibles de l'intéresser. Nous cherchons à améliorer la formation de nos agents, afin qu'ils soient capables de mieux vous servir lorsque vous leur demandez de l'aide.

Il y a, au Canada, trop d'intervenants dans l'arène du commerce international; pour régler les problèmes que cela crée, nous cherchons, au niveau fédéral et de concert avec les provinces, à développer et à appliquer en ce domaine un esprit d'équipe, une approche collective du genre Équipe Canada. L'objectif ici est de réduire les chevauchements entre les ministères et entre les provinces, et de mieux coordonner nos activités, de manière à favoriser l'expansion du commerce international du Canada. Il s'agit en somme de fournir aux gens d'affaires canadiens des services d'appui qui soient cohérents, uniformes et complets, et de faire en sorte que ces services soient connus et facilement accessibles.

Les ministres fédéral et provinciaux du Commerce ayant formellement approuvé le concept Équipe commerce Canada en mars dernier, les fonctionnaires se sont mis à l'oeuvre pour donner corps à l'idée. Nous voulons répondre aux besoins des gens d'affaires canadiens et instaurer une approche pragmatique, orientée vers le client, une approche qui viendra élargir et étayer les efforts que nos déployons actuellement pour intégrer et coordonner nos services d'appui à l'expansion du commerce international.

À l'heure actuelle, 60 p. 100 de toutes nos exportations sont effectuées par une centaine de compagnies seulement. Moins de 8 p. 100 des sociétés canadiennes, et seulement 15 p. 100 des fabricants canadiens, exportent directement.

En 1992 et en 1993 pourtant, 85 p. 100 de tous les nouveaux emplois au Canada ont été créés par les petites entreprises. Dans de nombreux cas, il s'agissait d'emplois de qualité nécessitant des compétences supérieures et offrant un milieu de travail sans pareil. Les Canadiens ont besoin d'emplois de qualité; et pour aider à multiplier ces emplois, le gouvernement concentrera ses efforts sur le secteur qui, aujourd'hui, crée le plus d'emplois, c'est-à-dire celui des petites et moyennes entreprises, les PME.

Dans cette optique, les fonctionnaires du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international ont reçu pour instruction d'explorer les moyens d'encourager davantage de PME à s'internationaliser. On leur a demandé de porter une attention particulière à la façon dont les services de soutien fédéraux pourraient être structurés pour mieux répondre aux besoins des PME qui cherchent de nouveaux marchés. Les fonctionnaires de plusieurs ministères procèdent actuellement à une analyse en profondeur des besoins de financement des PME, y compris au chapitre de l'exportation.

Ceux d'entre vous qui connaissent le Service des délégués commerciaux savent peut-être que celui-ci célébrera son 100<sup>e</sup> anniversaire en 1994. C'est en effet en 1894 que le premier délégué commercial du Canada, John S. Larke, entra en fonctions, en Australie, où il demeura en poste pendant 15 ans. Le décret du Conseil autorisant la création du Service disposait que les délégués commerciaux avaient pour mandat de recueillir des renseignements et de correspondre avec les Canadiens intéressés à faire des affaires dans leurs pays d'accréditation. La définition de ce mandat est toujours d'actualité, bien sûr, mais vous conviendrez certes avec moi que le monde dans lequel évoluent aujourd'hui les délégués commerciaux est aux antipodes de celui dans lequel évoluait John Larke il y a un siècle.

À l'occasion de ce centenaire, le gouvernement veut réexaminer le rôle du Service des délégués commerciaux, et compte bien recevoir l'appui des gens d'affaires canadiens dans cette tâche. Une série de mini-conférences est prévue, qui aura pour thème «À l'aube du deuxième siècle». L'objectif sera d'obtenir l'avis des entreprises au Canada et à l'étranger sur un certain nombre de questions ayant trait à l'avenir du Service. Ces discussions déboucheront sur une conférence nationale à Toronto le 3 octobre, laquelle précédera immédiatement la 51<sup>e</sup> assemblée annuelle de l'Association des exportateurs canadiens et la 12<sup>e</sup> cérémonie annuelle de remise des Prix d'excellence à l'exportation canadienne.

Le Service des délégués commerciaux est le réseau le plus tangible et le plus stratégique que le gouvernement fédéral ait à offrir aux entreprises canadiennes pratiquant le commerce international. Nous avons à coeur d'accroître son efficacité. Nous sommes déterminés à vous fournir de meilleurs renseignements sur les marchés. Nous sommes résolus à mieux répondre aux besoins spéciaux des PME; et nous allons faire en sorte que vous trouviez des délégués commerciaux là et au moment où vous en avez le plus besoin. Par-dessus tout, le Service des délégués commerciaux continuera de tendre à l'excellence, au seuil du nouveau siècle, et il sera, comme au siècle précédent, au service du Canada et des exportateurs canadiens.

Merci.